

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 531 853

(21) N° d'enregistrement national :

83 11991

(51) Int Cl³ : A 47 L 25/00, 1/15; G 02 B 13/00.

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 20 juillet 1983.

(71) Demandeur(s) : ZAPPA Michele. — IT.

(30) Priorité IT, 20 juillet 1982, n° 5195-A/82.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 8 du 24 février 1984.

(60) Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

(72) Inventeur(s) : Michele Zappa.

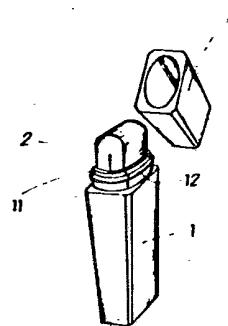
(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire(s) : Brot et Jolly.

(54) Tampon pour le traitement, le nettoyage et le polissage à longue conservation, en particulier des verres de lunettes.

(57) L'invention concerne un tampon destiné en particulier,
mais non exclusivement, au traitement, au nettoyage et au
polissage à longue conservation des verres de lunettes.

Ce tampon comprend un boîtier ou étui 1 renfermant un
élément 2 de matière absorbante, imbibé d'un fluide synthé-
tique tel qu'un polymère, qui, lorsqu'il est passé sur les verres
ou similaires, les nettoie et leur confère des propriétés de
brillant, des propriétés hydrophobes, anti-poussière, pour une
longue conservation et un emploi correct.



FR 2 531 853 - A1

D

TAMPON POUR LE TRAITEMENT, LE NETTOYAGE
ET LE POLISSAGE A LONGUE CONSERVATION,
EN PARTICULIER DES VERRES DE LUNETTES.

La présente invention concerne un tampon pour le traitement, le nettoyage et le polissage à longue conservation, en particulier des verres de lunettes.

Pour le nettoyage des verres de lunettes et d'objets 5 ou d'articles en verre, en matières plastiques ou similaire, on utilise actuellement de simple morceaux de tissu ou de peau fine naturelle ou synthétique dont le seul intérêt est d'éviter la rayure des produits manufacturés intéressés. Par conséquent, pour un nettoyage soigné de ces produits manu-10 facturés, il est toujours nécessaire de les humidifier au préalable avec des substances détergentes même si l'haleine suffit en général pour les verres, pour leur passer ensuite le chiffon ou un produit analogue de manière à les essuyer et à éliminer la poussière et la saleté. La propreté et le 15 brillant ainsi obtenus sont souvent aléatoires et de courte durée parce qu'ils ne sont confortés par aucun traitement qui soit effectivement protecteur pour les lentilles et les autres articles en verre ou analogues.

D'autre part, on connaît déjà dans le domaine chimique 20 des fluides synthétiques tels que des polymères qui, compte-tenu de leurs propriétés et de leurs caractéristiques physico-chimiques, peuvent être utilisés avantageusement, par exemple comme :

- fluides diélectriques dans des pulso-transformateurs, 25 des condensateurs, des transformateurs, des constituants pour circuits de télévision, etc...;
- fluides pour pompes à diffusion dans les systèmes à vide poussé ;
- substances anti-mousse ;
- 30 - substances pour l'apprêt hydrofuge de matières textiles ;
- substances pour bains de traitement à haute température ;
- substances lubrifiantes pour lames de clapet, petits 35 organes ou détails mécaniques, pour matières textiles, etc.;

- constituant, même secondaire, pour la préparation de substances pour le nettoyage de meubles, sols, carrosseries etc... lorsqu'il est formulé avec des cires, des savons, des solvants, des abrasifs, de l'eau, etc...

5 Ces fluides synthétiques n'ont jamais été spécifiquement formulés et incorporés à un système auparavant pour pouvoir être utilisés dans le cadre de la présente invention.

L'invention a donc pour but de proposer un tampon ou un moyen pour un nettoyage, un polissage et une conservation 10 plus appropriés des verres de lunettes en particulier et d'objets en verre, matière plastique ou similaire, qui soit efficace et d'un emploi facile et commode.

Un autre but de l'invention est de proposer un tampon ou en tous cas un moyen contenant un fluide synthétique tel 15 qu'au moins un polymère capable de dégraisser, nettoyer, polir, revêtir et protéger efficacement les verres de lunettes et les objets en verre, matières plastiques ou similaires.

Un autre but de l'invention est de proposer un tampon pouvant être placé dans une poche, de faibles dimensions, 20 maniable et de longue durée, capable de suivre les objets à nettoyer quelle que soit leur forme.

A cet effet, l'invention propose un traitement pour le nettoyage et le polissage de longue durée de conservation en particulier des verres de lunettes selon la revendication 25 1.

Un exemple donné à titre indicatif mais non limitatif de réalisation pratique du tampon sera décrit ci-après en se référant au dessin annexé, dans lequel :

les figures 1 et 2 représentent respectivement en 30 perspective le tampon fermé avec un couvercle et ouvert pour l'utilisation; et

La figure 3 représente une coupe longitudinale du tampon.

Le tampon en question comprend un boîtier ou étui 1 35 dans lequel est disposé un élément-réservoir absorbant 2,

dont une partie fait saillie par une extrémité resserrée 11 de ce boîtier ou étui. Sur cette extrémité resserrée 11 est appliquée une garniture d'étanchéité 12 et est monté un capuchon de fermeture 3 percé d'un petit trou d'évent 3'.

5 Le boîtier ou étui 1 avec le capuchon correspondant 3 a des dimensions telles qu'il puisse être placé dans une poche et en outre qu'il puisse être pris et manié facilement et il peut si nécessaire être disposé dans un fourreau.

L'élément réservoir 2 est constitué d'un matériau
10 adéquat, tel que par exemple de la fibre naturelle ou synthétique agglomérée, poreuse et absorbante ou du feutre ou du tissu ou du tissu non tissé, ou encore d'une matière souple ayant une capillarité et une porosité appropriées pour permettre d'abord une absorption correcte d'un fluide
15 et ensuite une distribution du fluide lui-même lorsqu'il est appuyé et passé sur une surface à nettoyer.

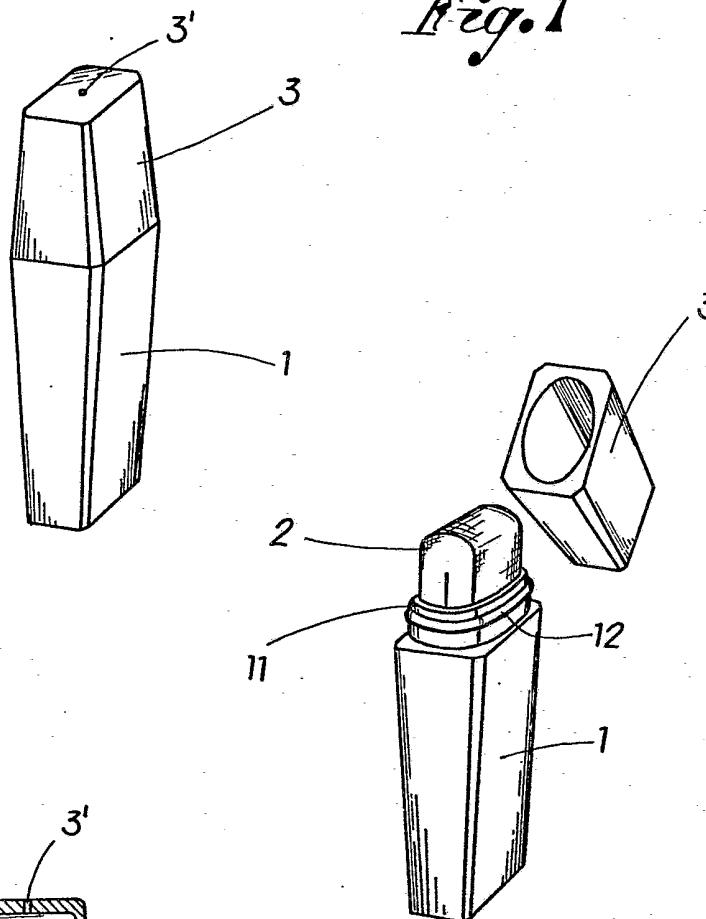
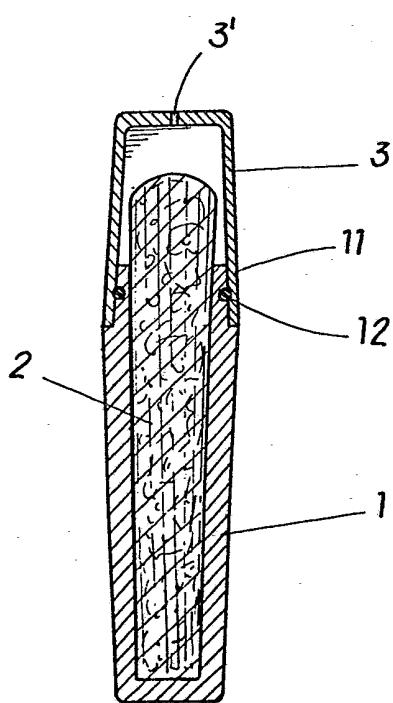
En effet, et conformément à l'invention, l'élément-réservoir absorbant 2 est imbibé d'un fluide synthétique tel qu'un polymère permettant de dégraisser, de nettoyer, de
20 polir et de protéger les verres de lunettes ou d'autres objets de verre, de plastique ou de matière analogue.

De cette façon, il suffit d'appuyer et de passer le tampon sur le verre ou sur la surface pour en obtenir le nettoyage et le polissage sans risque de les rayer ou de
25 les user. Les verres ainsi traités présentent des caractéristiques de brillant qui ne peuvent pas être obtenues autrement et le voile de fluide synthétique, ou de polymère, qui se dépose sur la partie traitée forme, dans la pratique, un revêtement protecteur qui conserve propre et brillante
30 cette surface pendant une durée prolongée et qui en évite l'éraflure ou l'usure.

Même lorsque les surfaces traitées présentent des rayures ou des éraflures capillaires, celles-ci sont remplies par le fluide de traitement, ce qui les rend invisibles, grâce à la transparence et à la réfraction parfaites
35 du fluide utilisé.

REVENDICATIONS

1. Tampon pour le traitement, le nettoyage et le polissage de longue durée de conservation, en particulier des verres de lunettes, caractérisé par un boîtier ou étui (1) renfermant un élément-réservoir (2) de matière absorbante dont une partie fait saillie de ce boîtier ou étui et imbibé d'un fluide synthétique, tel qu'un polymère, capable de dégraisser, nettoyer, polir et revêtir d'une pellicule protectrice la surface des verres sur laquelle est passé le tampon.
2. Tampon selon la revendication 1, dans lequel l'élément-réservoir (2) est constitué d'une matière souple et douce telle qu'un agglomérat de fibre naturelle ou synthétique ou un feutre ou un tissu ou un non tissé, ou une matière poreuse douée de capillarité, capable d'abord d'absorber et de retenir le fluide synthétique de traitement, ensuite de le répartir sur les surfaces à traiter.
3. Tampon suivant les revendications 1 et 2, dans lequel l'extrémité du boîtier ou de l'étui (1) duquel fait saillie l'élément-réservoir (2) est réservée et munie extérieurement d'une garniture d'étanchéité, et dans lequel un capuchon de fermeture (3) percé d'un petit trou d'évent (3') est applicable sur cette extrémité munie d'une garniture.

Fig. 1*Fig. 2**Fig. 3*